

Ne pas diffuser avant	
12H00	29 décembre 2022
EMBARGO	

Au 1^{er} janvier 2020, l'Occitanie compte 5 973 969 habitants. La région figure en cinquième position, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France, talonnant ces deux dernières.

De 2014 à 2020, la population d'Occitanie a augmenté en moyenne de 0,7 % par an, soit environ 40 500 habitants supplémentaires chaque année, l'équivalent de la population de la commune d'Alès. Ce rythme de croissance place l'Occitanie en troisième position des régions françaises hors Mayotte, derrière la Guyane (+ 2,1 %) et la Corse (+ 1,0 %).

La hausse de population est donc soutenue mais moins forte que sur la période 2009-2014 où l'Occitanie gagnait en moyenne 51 400 habitants par an (+ 0,9 %). Comme en France, la croissance démographique ralentit en raison du recul de la fécondité et du vieillissement de la population.

De 2014 à 2020, comme dans une majorité de régions de province, les naissances et les décès s'équilibrent. Le solde naturel est nul, alors qu'il était encore positif sur la période précédente. Le solde migratoire (différence entre les arrivées dans la région et les départs) contribue donc seul au dynamisme de la population. L'Occitanie est la deuxième région la plus attractive de France hors Mayotte, derrière la Corse et devant la Nouvelle-Aquitaine.

La population augmente toujours fortement en Haute-Garonne et dans l'Hérault

Comme sur la période précédente, la Haute-Garonne et l'Hérault font partie des départements les plus dynamiques de France (hors Mayotte), avec + 1,2 % de croissance annuelle de leur population entre 2014 et 2020 (**figure 1**). Ils sont devancés seulement par la Guyane et à égalité avec la Gironde et la Loire-Atlantique.

La Haute-Garonne est le département le plus peuplé d'Occitanie avec 1 415 757 habitants. Sa population augmente presque autant sous l'effet de l'excédent des naissances sur les décès (+ 0,5 % par an) que de l'excédent migratoire (+ 0,7 % par an). C'est le seul département d'Occitanie dont l'évolution due à l'excédent naturel est supérieure à celle du niveau national (+ 0,3 %).

La dynamique de la population de l'Hérault est principalement liée à son attractivité, qui conduit à un excédent migratoire de 1,0 % par an en moyenne entre 2014 et 2020. Le département fait partie des trois départements les plus attractifs de France hors Mayotte, avec les deux départements corses.

Comparées à la période précédente, les composantes naturelle et migratoire baissent légèrement en Haute-Garonne et dans l'Hérault. Au total, l'accroissement annuel moyen de la population passe de + 1,4 % entre 2009 et 2014 à + 1,2 % par an de 2014 à 2020.

Dans le Gard, la population continue d'augmenter, mais plus lentement

Dans la plupart des départements, la population progresse moins vite que durant la période précédente. En particulier, la dynamique s'essouffle fortement dans le Gard, troisième département le plus peuplé de la région. Sa population augmente de 0,3 % par an de 2014 à 2020 contre + 1,0 % de 2009 à 2014. Ce ralentissement s'explique par une baisse de l'attractivité du département : l'évolution annuelle de la population due au solde des arrivées et des départs est de + 0,3 % de 2014 à 2020, contre + 0,7 % de 2009 à 2014. Les naissances sont tout juste supérieures aux décès dans le département, où l'accroissement naturel annuel est de + 0,1 %.

Dans les autres départements, l'excédent migratoire compense de moins en moins les soldes naturels négatifs ou nuls

La dynamique démographique ralentit également dans le Tarn-et-Garonne et les Pyrénées-Orientales, mais plus modérément que dans le Gard. Entre 2014 et 2020, la population augmente de + 0,6 % par an dans ces deux départements, contre respectivement + 1,1 % et + 0,9 % entre 2009 et 2014. Dans le Tarn-et-Garonne, les deux composantes, naturelle et migratoire, jouent à la baisse. Les naissances y compensent juste les décès sur la dernière période. Dans les Pyrénées-Orientales, les décès sont désormais plus nombreux que les naissances, mais l'excédent migratoire reste élevé. C'est le deuxième département le plus attractif de la région après l'Hérault et parmi les dix premiers de France hors Mayotte, avec + 0,8 % d'excédent migratoire par an en moyenne de 2014 à 2020.

La population augmente plus faiblement dans l'Aude (+ 0,4 % par an) et le Tarn (+ 0,3 %), avec également un ralentissement par rapport à la période précédente. Ces départements restent attractifs mais les naissances ne parviennent plus à compenser les décès. L'Ariège maintient une progression modérée de sa population (+ 0,2 % par an), malgré une augmentation du déficit naturel.

Les populations de l'Aveyron, du Gers, du Lot, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées sont quasi stables entre 2014 et 2020. Pour ces départements, l'excédent migratoire peine à compenser le déficit naturel. C'était déjà le cas pour l'Aveyron, le Lot et les Hautes-Pyrénées entre 2009 et 2014. Dans le Gers, le rythme de croissance de la population ralentit entre les deux périodes en raison d'un déficit naturel qui se creuse. En Lozère, la population se stabilise grâce à une hausse de son attractivité alors qu'elle perdait des habitants précédemment. Le solde migratoire progresse dans tous ces départements principalement ruraux, hormis dans le Gers où il reste cependant élevé.

Figure 1 – Population municipale par département au 1^{er} janvier 2020

en %

	Population 2020	Population 2014	Population 2009	Évolution annuelle moyenne 2014-2020			Évolution annuelle moyenne 2009-2014		
				Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Haute-Garonne	1 415 757	1 317 668	1 230 820	+ 1,2	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,4	+ 0,6	+ 0,8
Hérault	1 188 973	1 107 398	1 031 974	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,0	+ 1,4	+ 0,3	+ 1,1
Gard	751 457	736 029	701 883	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,7
Pyrénées-Orientales	482 765	466 327	445 890	+ 0,6	- 0,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,0	+ 0,9
Tarn	391 066	384 474	374 018	+ 0,3	- 0,2	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,0	+ 0,6
Aude	375 217	365 478	353 980	+ 0,4	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 0,1	+ 0,7
Aveyron	279 554	278 644	277 048	+ 0,1	- 0,4	+ 0,5	+ 0,1	- 0,3	+ 0,4
Tarn-et-Garonne	262 316	252 578	239 291	+ 0,6	+ 0,0	+ 0,6	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9
Hautes-Pyrénées	229 788	228 950	229 670	+ 0,1	- 0,4	+ 0,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,2
Gers	191 819	190 625	187 181	+ 0,1	- 0,5	+ 0,6	+ 0,4	- 0,3	+ 0,7
Lot	174 670	173 648	173 562	+ 0,1	- 0,6	+ 0,7	+ 0,0	- 0,4	+ 0,4
Ariège	153 954	152 574	151 117	+ 0,2	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,4
Lozère	76 633	76 360	77 163	+ 0,1	- 0,5	+ 0,5	- 0,2	- 0,3	+ 0,1
Occitanie	5 973 969	5 730 753	5 473 597	+ 0,7	+ 0,0	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,8
France hors Mayotte	67 162 154	65 906 986	64 304 500	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,0	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,1

Source : Insee, recensements de la population, État civil.

Ne pas diffuser avant	
12H00	29 décembre 2022
EMBARGO	

Toulouse et Montpellier, parmi les grandes aires les plus attractives de France

Avec une hausse de + 1,5 % par an entre 2014 et 2020, soit environ 11 300 habitants de plus chaque année, l'aire d'attraction de la ville de Montpellier est celle où le rythme d'accroissement de la population est le plus rapide parmi les onze aires d'attraction des villes de plus de 700 000 habitants (**figure 2**). L'aire d'attraction de Toulouse se place en troisième position, après celle de Bordeaux et au même niveau que celle de Nantes avec une progression moyenne de + 1,3 % par an, soit environ 17 600 personnes de plus chaque année. Le dynamisme démographique des aires de Toulouse et de Montpellier s'explique à la fois par un excédent des naissances sur les décès et par des arrivées plus nombreuses que les départs, l'aire de Montpellier étant plus attractive que celle de Toulouse.

Au niveau régional, les autres grandes aires du littoral (Béziers, Perpignan et Narbonne) ainsi que celle de Montauban sont les plus attractives. Les aires du littoral enregistrent plus de décès que de naissances, mais leur population augmente tout de même grâce à un fort excédent migratoire. L'aire de Montauban qui profite de la forte dynamique autour de l'axe Toulouse-Montauban, bénéficie à la fois d'un solde naturel légèrement positif et d'un excédent migratoire (**figure 3**).

À l'exception de Nîmes où le solde migratoire est nul, la population des aires régionales de moins de 700 000 habitants augmente grâce à leur attractivité qui compense des décès plus nombreux que les naissances.

Figure 2 – Population municipale des aires d'attraction des villes* d'Occitanie de plus de 100 000 habitants

en %

	Population 2020	Population 2014	Évolution annuelle moyenne 2014-2020		
			Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Toulouse	1 470 899	1 365 241	+ 1,3	+ 0,5	+ 0,7
Montpellier	813 272	745 625	+ 1,5	+ 0,4	+ 1,0
Perpignan	418 104	401 041	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Nîmes	347 033	340 567	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,0
Béziers	198 254	188 543	+ 0,8	- 0,1	+ 0,9
Narbonne	154 923	149 398	+ 0,6	- 0,2	+ 0,8
Montauban	141 200	135 717	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5
Albi	138 501	136 224	+ 0,3	- 0,2	+ 0,5
Tarbes**	136 460	132 964	+ 0,4	+ 0,0	+ 0,6
Alès	132 041	127 412	+ 0,6	- 0,3	+ 0,9
Carcassonne	124 405	122 043	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4
Rodez	112 817	110 306	+ 0,4	+ 0,0	+ 0,4
Castres	105 009	104 503	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2

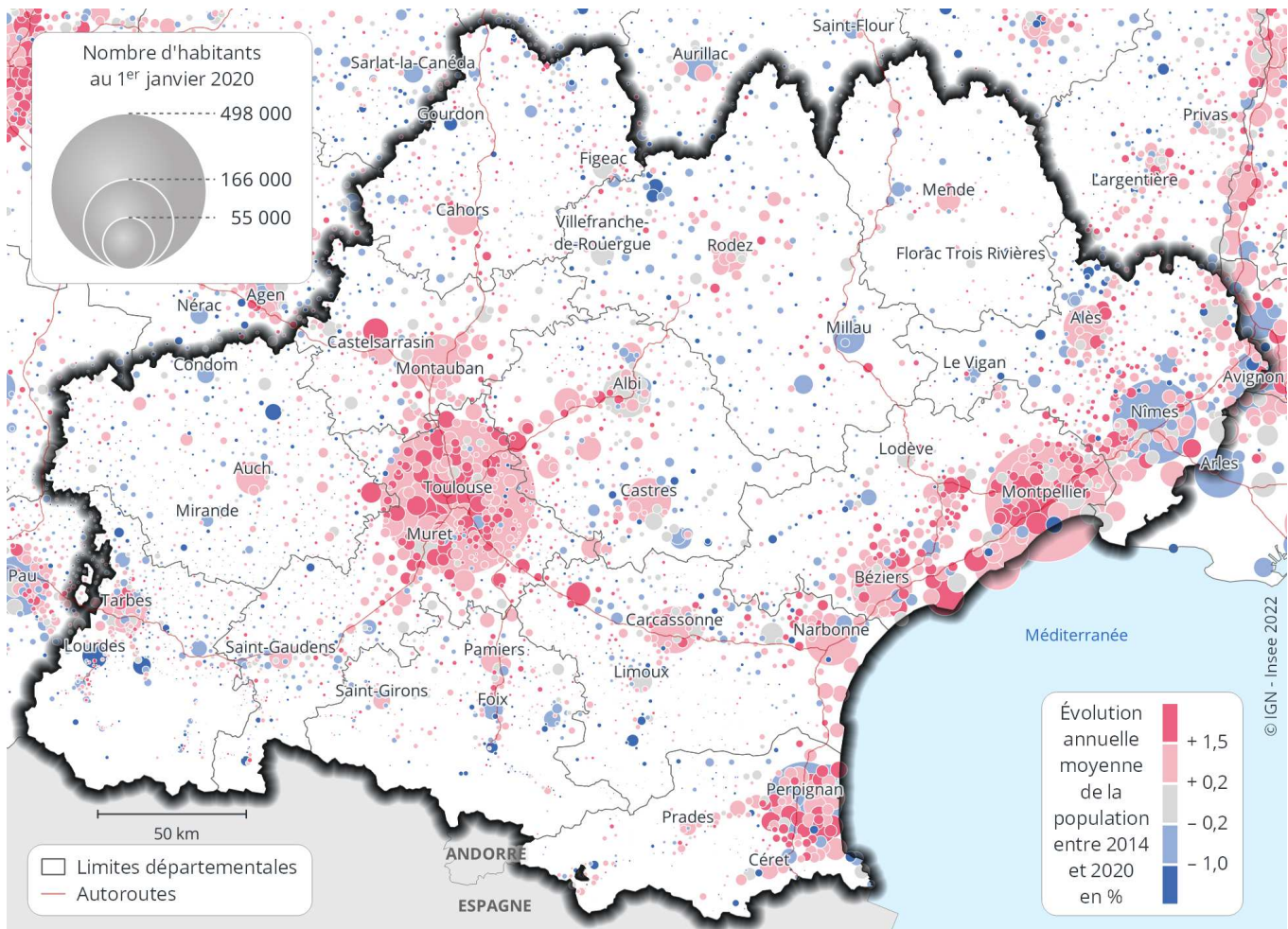
* Dont la commune centre est située dans la région.

** Y compris les communes situées en dehors de la région.

Source : Insee, recensements de la population, État civil.

Ne pas diffuser avant	
12H00	29 décembre 2022
EMBARGO	

Population municipale des communes au 1^{er} janvier 2020 et évolution annuelle moyenne 2014-2020



Source : Insee, recensements de la population.

Encadré - Le choix des périodes d'évolution de la population

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant cinq ans) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2014-2020) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans la présente étude, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2014-2020) et une période de cinq ans (2009-2014) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire apparent et du solde naturel sur ces périodes de durées différentes n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle. Les recensements de population se déroulent en janvier-février. Ainsi, le solde naturel de la période 2014-2020 n'est pas affecté par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Publication rédigée par : Christophe Péalapat, Elsa Mathieu (Insee)

Ne pas diffuser avant	
12H00	29 décembre 2022
EMBARGO	

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès (et inversement de déficit naturel).

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de densité et de niveaux de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Pour en savoir plus

> « **La croissance démographique s'atténue dans presque toutes les régions entre 2014 et 2020** », *Insee Focus* n° 282, décembre 2022.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Occitanie - 36, rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4
Directeur de la publication : Caroline Jamet

Ne pas diffuser avant	
12H00	29 décembre 2022
EMBARGO	